



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 2 septembre 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 2 septembre 2014 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire  
M. Alain Letarte Conseiller no.1  
M. Sylvain Audet Conseiller no.2  
M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3  
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5  
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absente : Mme Isabelle Proulx Conseillère no.4

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.372-2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet  
Mardi le 2 septembre 2014 à 19 h 00**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

3.1 Séance régulière du 5 août 2014

- 4.1 Rencontre - aménagement paysager en milieu riverain
- 4.2 Rencontre – données de la réforme cadastrale
- 4.3 Chambre de commerce : demande de service
- 4.4 Lettre de démission d'un pompier volontaire

## **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2014 :  
(12 958,60\$)
- 5.2 Dépôt rapport budgétaire période 8 (31 août 2014)

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Embauche entretien ménager
- 6.2 Recrutement inspecteur municipal
- 6.3 Permis d'alcool Golf Duparquet
- 6.4 Usage de l'eau potable 2013
- 6.5 Toiture Centre des Loisirs
- 6.6 Mesure des boues
- 6.7 Accès internet à la caserne des pompiers
- 6.8 Dérogation mineure 56 Principale
- 6.9 Autorisation signature servitude avenue du Boisé
- 6.10 Séance régulière du 7 octobre

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Étude de raccordement à la station d'épuration actuelle
  - Honoraires Stavibel actualiser les coûts
  - Programme subvention
- 7.2 Honoraires Stavibel pour rue Desmarais
- 7.3 Autorisation de dépenses dans la TECQ 2014-2018

## **8. RÈGLEMENTS**

- 8.1 Adoption du règlement no. 09-2014, modifiant les clauses fiscales du règlement d'emprunt 10-2012 pour le secteur de l'avenue du Boisé

## **9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.373-2014**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 AOÛT 2014**

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2014.

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 RENCONTRE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN MILIEU RIVERAIN**

Le Conseil régional de l'environnement invite les citoyens des municipalités à participer gratuitement à une formation gratuite sur l'aménagement paysager en milieu riverain.

#### **4.2 RENCONTRE – DONNÉES DE LA RÉFORME CADASTRALE**

Une séance d'information sur les produits de la réforme cadastrale aura lieu le 10 septembre prochain à Sainte-Germaine-Boulé. Cette rencontre a pour but d'expliquer les choix de produits qui seront offerts suite au dépôt du mandat de rénovation cadastrale présentement en cours.

#### **4.3 CHAMBRE DE COMMERCE : DEMANDE DE SERVICE**

La Chambre de commerce demande à la ville si elle voudrait bien renouveler l'affiche avec les services offerts qui se trouve à l'entrée de la ville.

#### 4.4 LETTRE DE DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Le conseil prend acte de la lettre de démission de M. Patrick Therrien comme pompier volontaire depuis 1999.

**Rés.374-2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement d'adresser à M. Therrien une lettre de remerciements pour les années de dévouement comme pompier volontaire.

### 5. FINANCES

**Rés.375-2014**

#### 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE AOÛT 2014 : (12 958,60 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 12 958,60 \$.

## COMPTES À PAYER EN AOÛT

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Niveleuse	488,64 \$
Alain Gagné	Concassé Quai	298,94 \$
Alliance Bell Mobilité	Cellulaire Juillet	64,15 \$
Alliance Bell Mobilité	Cellulaire Aout	64,15 \$
Buro Concept	Encre Loisirs	102,42 \$
Buro Concept	Encre Inspecteur	70,32 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Construction Sylvain Rouleau	Test Caméra	546,31 \$
De Blois, Bérubé, Lavigne	Servitude Télébec & Hydro	1 908,59 \$
Garage Martin Macameau	Essence	125,02 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Raid	48,45 \$
Garage Martin Macameau	Essence	142,10 \$
Garage Martin Macameau	Pièces	42,77 \$
Garage Lacroix	Entretien Préventif	267,83 \$
Garage Lacroix	Vignettes	14,50 \$
Groupe CCL	Permis	150,44 \$
Impression Plus	Panneaux	300,20 \$
Jean-Guy Roy	Niveleuse	809,42 \$
Jean-Guy Pigeon	Tracteur Pelouse	86,98 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat cueillette	2 346,48 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	186,66 \$
Lacasse Claude	Rembourser taxe trop payé	1 000,00 \$
Lacasse Gaétan	Frigidaire	45,00 \$
MRC	Table Hors Foyer	147,88 \$
MRC	Pesée	85,00 \$
MRC	Pesée	22,00 \$
Martel Marcel	Rembourser fil chauffant	62,50 \$
Norfil	Produit Entretien	171,79 \$
Norfil	Produit Entretien	271,93 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Produit Pétolier Harricana	Diesel	159,59 \$
Produit Pétolier Harricana	Diesel	98,48 \$

Quincaillerie Palmarolle	Panneaux	31,03 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pieux / Bois	38,86 \$
Réparation 2&4 Temps	Coupe Haie	62,09 \$
Ressource Naturelle	Avis de Mutation	4,00 \$
Réseau Biblio	Ordinateur	965,79 \$
Techni-Lab	Analyses	627,76 \$
Visa	Intérêt	0,53 \$
TOTAL :		12 958,60 \$

## 5.2 DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODE 8 (31 AOÛT 2014)

Le rapport budgétaire à la fin de la période 8 est déposé au conseil et commenté.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 EMBAUCHE ENTRETIEN MÉNAGER

**Attendu que** suite à l'affichage du poste de préposé à l'entretien ménager à temps partiel, le comité a procédé à la sélection des candidatures et recommande la nomination de Madame Mélanie Jean de Duparquet;

**Rés.376-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de confirmer la nomination de Madame Mélanie Jean au poste de préposée à l'entretien ménager à temps partiel.

### 6.2 RECRUTEMENT INSPECTEUR MUNICIPAL

**Attendu que** le conseil prend acte de la démission de l'inspecteur municipal Michel Gamache et que cette démission est effective le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ou avant.

**Rés.377-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de procéder à l'affichage du poste d'inspecteur municipal à temps partiel.

### 6.3 PERMIS D'ALCOOL GOLF DUPARQUET

**Attendu que** le Club de golf de Duparquet est en processus de demande de permis de bar et que loi sur les permis d'alcool demande que le conseil se prononce s'il est en faveur ou pas;

**Rés.378-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que le conseil ne s'oppose pas à la tenue d'un bar avec permis de vente d'alcool au Club de golf de Duparquet.

### 6.4 USAGE DE L'EAU POTABLE 2013

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 est déposé au conseil et commenté. Au regard de ce rapport, les aspects de la consommation de l'eau ainsi que les recommandations du MAMOT sont considérées par le conseil.

### 6.5 TOITURE CENTRE DES LOISIRS

**Attendu que** le conseil a décidé de faire la réfection partielle de la toiture du centre des loisirs à cause d'une infiltration d'eau par le toit ;

**Attendu que** les soumissions reçues de 2 entrepreneurs de la région, les seuls connus en Abitibi-Témiscamingue et qualifiés pour les toitures à faible pente, nécessitant une membrane élastomère ;

**Rés.379-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'octroyer les travaux à « Les toitures Raymond & ass.-division Amos » au montant de 8 995,00 \$ plus les taxes applicables.

**6.6 MESURE DES BOUES**

**Attendu que** la ville a reçu 3 propositions pour le mandat de mesure des boues dans les deux bassins de la station d'épuration et que le conseil retient la plus basse soumission;

**Rés.380-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement de retenir la proposition de Servitech Trudel inc. de Rouyn-Noranda au montant de 787,75 \$ incluant les honoraires et les dépenses mais excluant les taxes applicables.

**6.7 ACCÈS INTERNET À LA CASERNE DES POMPIERS**

**Attendu que** les besoins pour la formation obligatoire des pompiers est pris en compte quant à la nécessité de brancher l'internet à la caserne des pompiers ;

**Attendu que** la Ville a analysé plusieurs scénarios pour le branchement de l'internet à la caserne des pompiers et que le scénario le moins coûteux à court et à long terme est la liaison sans fil entre le garage municipal et la caserne;

**Rés.381-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement d'aller avec la proposition de M. Dave St-Germain, technicien en réseautique pour procéder à l'installation d'une liaison internet sans fil entre le garage municipal et la caserne au coût estimé à 1 309,17 \$ excluant le temps pour installer les câbles réseau entre les toits et les bureaux.

**6.8 DÉROGATION MINEURE 56 RUE PRINCIPALE**

Point reporté à la prochaine séance régulière.

**6.9 AUTORISATION SIGNATURE SERVITUDE AVENUE DU BOISÉ**

**Attendu que** dans le cadre du prolongement des services publics sur l'avenue du Boisé, il est requis qu'une servitude soit enregistrée par le notaire sur les terrains appartenant à la ville ;

**Rés.382-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que la directrice générale sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet les documents notariés nécessaires afin de permettre une servitude légale pour laisser passer les services publics de Télébec et Hydro Québec le long des terrains appartenant à la Ville de Duparquet sur l'avenue du Boisé .

**6.10 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE**

**Attendu que** la séance régulière du conseil municipal ne pourra pas se tenir le 7 octobre 2014 ;

**Rés.383-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement que la séance régulière du conseil municipal se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 à 19 h 00.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 ÉTUDE DE RACCORDEMENT À LA STATION D'ÉPURATION ACTUELLE

- Honoraires Stavibel actualiser les coûts

**Attendu que** Stavibel a réalisé une étude de raccordement à la station d'épuration actuelle datée de décembre 2010 et qu'il serait nécessaire d'actualiser les coûts du projet;

**Rés.384-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de demander à Stavibel de réviser l'estimation préliminaire des coûts du projet qui était incluse dans son rapport de 2010 et qu'une telle révision se fera au coût forfaitaire de 1 730 \$, incluant les dépenses et excluant les taxes applicables.

- Programme subvention

**Attendu que** dans le cadre du projet de raccordement à la station d'épuration actuelle des alternatives de financement sont envisagées entre le « Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) » ou une priorité 1 à même le portefeuille de la TECQ;

**Rés.385-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que dépendamment du résultat de la révision de l'estimation préliminaire des coûts du projet, le conseil privilégierait pour le financement « Le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ».

### 7.2 HONORAIRES DE STAVIBEL POUR RUE DESMARAIS

**Attendu que** le tronçon d'aqueduc sur la rue Desmarais est approuvé prioritaire par le MAMOT dans la programmation TECQ 2010-2013 et que si le financement des travaux se concrétise, les travaux s'exécuteront;

**Attendu que** Stavibel a présenté une offre de services professionnels pour la surveillance de ces travaux;

**Rés.386-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de confirmer à Stavibel le mandat de surveillance pour les travaux de la rue Desmarais au montant de 7 732 \$ incluant les dépenses, mais excluant les taxes applicables, le tout conditionnel à l'obtention du financement de la TECQ 2014-2018.

### 7.3 AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LA TECQ 2014-2018

**Attendu que** le tronçon d'aqueduc sur la rue Desmarais est approuvé prioritaire par le MAMOT dans la programmation TECQ 2010-2013 et que le seul financement pour ces travaux se trouve dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

**Rés.387-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'autoriser la directrice générale Lise Boucher à adresser une demande au MAMOT pour l'autorisation de dépenses pour les travaux de Desmarais dans la TECQ 2014-2018.

## **8. RÈGLEMENTS**

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 09-2014, MODIFIANT LES CLAUSES FISCALES DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 10-2012 POUR LE SECTEUR DE L'AVENUE DU BOISÉ

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite modifier l'article 4 et l'article 5 du règlement d'emprunt 10-2012 pour le secteur de l'avenue du Boisé;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 8 juillet 2014;

**Rés.388-2014**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de 100%, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 2. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au règlement 10-2012, les revenus de la vente des terrains du secteur de l'avenue du Boisé.

ARTICLE 3. Le présent règlement abroge l'article 4 et l'article 5 du règlement 10-2012

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Madame la conseillère Solange Gamache donne des nouvelles du Comité des Loisirs qui est à préparer la fête de l'Halloween pour les enfants; de plus, il serait prévu que de l'aide aux devoirs sera offert aux enfants après l'école.

Monsieur le maire informe que la pépinière est forcément hors d'usage en raison d'un bris de pompe à l'huile et/ou de moteur. Les coûts sont évalués à plus de 3 000 \$ pour les réparations.

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

- Commentaires sur les services de l'Hydro qui ne sont installés dans l'avenue du Boisé;
- Que le sable est accumulé dans certains regards;
- Un trou est déclaré dans l'asphalte de la rue Duparquet;

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.389-2014**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h45.